

DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

OBJET :	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 31 Votants : 37 Délib. n°17- 24/02/2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES VICTIMES LAURENTAISES	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Jeudi 17 février 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOU Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAISS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T).

Absents excusés : ROMERO Pierre (T).

Absents ayant donné pouvoir : LAFFORGUE Guy (T) à BIANCHINI Marc (T), METLAINE Naïma (T) à CRISTOFOL Françoise (T), PARRILLA Jérôme (T) à PAGES Caroline (T), PERSON Claude (T) à GARSAU Jacques (T), PETIT Vivien (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice (T) à TRAFFI Pascal (T).

BAPTISTE Florence a été nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la terrible tragédie survenue dans la nuit du 14 février 2022 qui a couté la vie à 8 personnes,

CONSIDERANT que plus de 30 autres sont aujourd’hui sinistrées et que trois familles vont devoir être totalement relogées,

SACHANT qu’une cagnotte officielle mise en place par la municipalité de Saint Laurent de la Salanque vient d’être ouverte,

La Communauté de communes Roussillon-Conflent souhaite faire acte de solidarité par l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 3000 euros en faveur des victimes laurentaises.

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE l’attribution d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 3000 euros. Cette somme sera versée à la commune de Saint Laurent de la Salanque.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
William BURGHOFFER**

